Marche exploratoire
Parc Hébert

Mardi 21 novembre 2017
9:30 à 11:30
Cinq participants + quatre accompagnateurs
5°C, ensoleillé

CONCERTATION SAINT-LÉONARD

Une ville sécuritaire TANDEM

Saint-Léonard Montréal

Marche exploratoire
Parc Hébert

Mardi 21 novembre 2017
9:30 à 11:30
Cinq participants + quatre accompagnateurs
5°C, ensoleillé

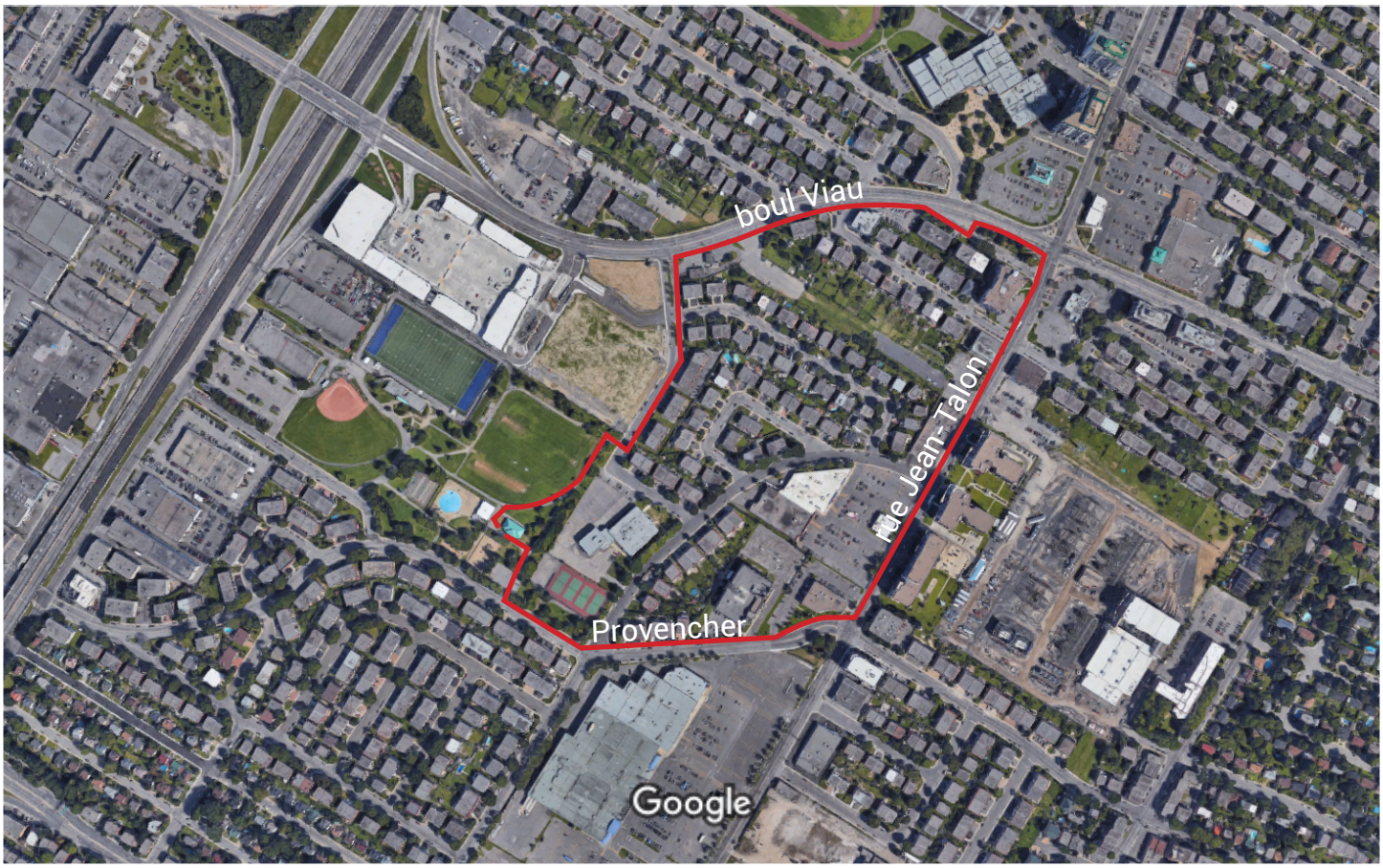

trajet effectué — 100 m

L'arrondissement de Saint-Léonard a mandaté Concertation Saint-Léonard pour l'organisation de marches exploratoires auprès de résidents à mobilité réduite, comme les aînés et les personnes présentant un handicap. Cet exercice a pour objectif de rassembler des employés de l'arrondissement, des acteurs du milieu communautaire et des citoyens. Les marches exploratoires permettent d'identifier les éléments d'aménagement qui rendent un trajet moins sécuritaire pour les marcheurs. Les tracés ont été déterminés pour marcher aux alentours des parcs et des axes d'offre de services (commerces, institutions, etc). En tout, 15 marches exploratoires seront complétées en 2017. Suivant les recommandations des marcheurs et de Concertation Saint-Léonard, l'arrondissement pourra entreprendre des travaux pour améliorer les aménagements et faciliter les déplacements sécuritaires. La marche exploratoire autour du Parc Hébert a eu lieu le 21 novembre 2017, à 10:00. On comptait en tout neuf participants à la marche : cinq marcheurs du Club du parc Hébert, qui sont habitués de se déplacer à pied dans le secteur, trois employés de l'arrondissement de Saint-Léonard, soient Kayla Zambito et Anna Ciavaletta, de la Direction de développement des activités culturelles, physiques et sportives et Bryan Fiengo, de la Direction des travaux publics et des espaces verts, ainsi que l'agent en sécurité urbaine et urbanisme de Concertation Saint-Léonard, Francis Duval. Kayla Zambito a animé la marche, avec Anna. Francis Duval se chargeait de la prise de notes et de photos, et Bryan Fiengo ajoutait des commentaires sur les aménagements déjà faits par l'arrondissement. Les marcheurs, quant à eux, répondaient aux questions posées par Mme Zambito, en plus d'ajouter leurs commentaires sur d'autres points. Une agente sociocommunautaire du Poste de quartier 42 devait aussi participer à la marche, mais elle n'a pu se présenter.

La marche a débuté au Pavillon du Parc Hébert, d'où le boulevard Provencher a été joint. Les marcheurs se sont dirigés au sud, jusqu'à la rue Jean-Talon, où ils ont marché vers l'est, jusqu'au boulevard Viau. Sur Viau, ils se sont dirigés au nord, jusqu'à la rue Viterbe. Ils ont fini le parcours en retournant au pavillon du parc. Ce trajet est souvent emprunté par les marcheurs, à différents moments de la journée. Méthodologie L'animation durant la marche est faite selon une grille d'observation proposée par la Direction de la santé publique de Montréal (voir en Annexe, p. X). Cette grille permet d'évaluer le potentiel piétonnier et la sécurité des piétons en milieu urbain. Les problèmes soulevés par les citoyens ainsi que des propositions d'aménagement sont présentés dans ce document.

Cette marche a permis de mettre en lumière quelques éléments à corriger rapidement afin d'améliorer la sécurité des marcheurs
- Parc Hébert : la luminosité insuffisante le soir. Les chemins de gravier sont difficiles à emprunter en saison froide car ils ne sont pas plats.
- Rue Jean-Talon : le trottoir est très abimé et rend la marche plus difficile. Certaines sections sont très sales.
- Boulevard Viau : il n'y a pas de traverse piétonne entre la rue Terbois et le terre-plein.

Le document présentera en détail chaque segment de la marche.

1 | Boulevard Provencher

tronçon évalué — 100 m

Commentaire des participants

- Les trottoirs sont dans l'ensemble en bon
- Les piétons trouvent que les automobilistes roulent vite sur le rue de Buies ; ils proposent d'ajouter un arrêter à la rue Lombardie. La chaussée à l'intersection de Buies / Provencher est abimée.
- Les marcheurs ne ressentent pas d'insécurité par rapport aux voitures sur le reste de la promenade.
- Sur le boulevard Provencher, le temps de traverse nord-sud à l'intersection Jean-Talon est insuffisant.

Commentaires de l'agent en sécurité urbaine et urbanisme

- L'intersection Provencher / Buies voit un débit automobile important. Des mesures d'apaisement de circulation pourraient être ajoutés à l'intersection Provencher / Buies, comme des saillies de trottoirs. De plus, des dos d'ânes pourraient être installés sur la rue Buies, notamment aux alentours de l'école (voir Image 1).
- Les automobilistes roulent vite sur boulevard Provencher entre Jean-Talon et Buies. Il n'y a pas de végétation de part et d'autre de la voie et le stationnement est interdit en direction nord. L'espace piéton pourrait être élargi et des espaces verts pourraient être aménagés, permettant non seulement d'offrir du verdissement mais faisant aussi office de mesure d'apaisement du trafic (voir Image 2).

1 - Rue Dusmenil. © Google

2 - Saillie, rue Basile-Routhier. © Lise Gobeille

2 | Rue Jean-Talon

localisation des images A tronçon évalué 100 m

Commentaires des participants

- Il faudrait un banc à l'arrêt d'autobus au coin de Jean-Talon et Provencher.
- Le trottoir est en mauvais état : on dénote beaucoup de trous et de crevasses. Des réparations ont été faites, mais le trottoir présente quand même une surface qui n'est pas plane. L'espace pour circuler est insuffisant, les marcheurs ne se sentent pas en sécurité face aux voitures (voir Images 3, 4 et 5).
- Le paysage est inégal : les bâtiments sur la portion sud de la rue sont bien entretenus et sont munis d'une marge de recul entre le trottoir et le bâtiment. Sur la portion nord, le mobilier urbain est minime. Les façades sont bien entretenues, mais on remarque beaucoup de déchets, particulièrement entre la rue de Buies et la rue de Cannes (voir Image 6).

Commentaires de l'agent en sécurité urbaine et urbanisme

- Sur presque l'ensemble de la promenade, le piéton est entre la rue et des stationnements. Ce n'est pas une zone favorisant les transports actifs : l'espace dédié aux piétons est minime (voir Image 5), il n'y a pas de zone dédiée aux cyclistes. Des mesures devraient être entreprises avec les commerçants afin de réaménager les terrains en bordure de rue. Une délimitation claire de l'espace favoriserait un sentiment de sécurité pour les piétons

3 - Le trottoir est en mauvais état. © F. Duval

4 - Rue Jean-Talon, section sud. © F. Duval

5 - Rue Jean-Talon, section nord. © F. Duval

6 - Déchêts sur la section nord. © F. Duval

3 | Boulevard Viau

localisation des images A tronçon évalué 100 m

Commentaires des participants

- Le sentiment de sécurité est faible : les voitures roulent vite et il n'y a pas de protection entre le trottoir et le boulevard.
- Il n'y a pas de passage piéton sur la rue Terbois pour aller au terre-plein où l'on retrouve l'arrêt de bus (voir Image 7).
- Les citoyens ne se sentent pas en sécurité à l'intersection Viau / de Viterbe. En effet, on remarque un débit automobile important, à cause de la Place Viau et de l'école Général-Vanier (voir Image 8).
- L'état des trottoirs est bon.
- Il y a peu de mobilier urbain ailleurs qu'aux arrêts de bus, ce qui est problématique pour les piétons désirant s'arrêter.

Commentaires de l'agent en sécurité urbaine et urbanisme

- Un passage piétonnier doit être aménagé sur la rue Terbois, pour accéder au terre-plein.
- Les espaces commerciaux n'offrent pas de séparation entre le trottoir et le stationnement, réduisant le sentiment de sécurité des piétons (voir Image 9).

7 - L'intersection entre le boulevard Viau et la rue Terbois © F. Duval

8 - L'intersection Viau - Viterbe © Google

9 - Le trottoir sur le boulevard Viau © F. Duval

4 | Rue de Viterbe

localisation des images A tronçon évalué 100 m

Commentaires des participants

- L'école et la Place Viau amènent beaucoup de trafic sur cette rue autrement résidentielle (voir Image 10).
- Auparavant, il y avait un arrêt à la courbe de la rue (voir Image 11). Depuis qu'ils ont été enlevés, un résident a remarqué que les automobilistes roulent plus vite. Malgré une présence policière fréquente, le résident ne se sent pas en sécurité pour marcher durant le jour

Commentaires de l'agent en sécurité urbaine et urbanisme

- L'emprise de la rue Viterbe est plutôt large, ne favorisant pas le ralentissement des automobilistes. Des mesures d'apaisement de la circulation devraient être aménagées. Par exemple, aux alentours de l'école et de la Place Viau, des dos d'ânes pourraient être installés. De plus, du mobilier urbain et du marquage au sol étandant l'espace du parc (voir Image 12) pourraient être ajoutés.

10 - La rue Viterbe © F. Duval

11 - La courbe de la rue Viterbe © F. Duval

12 - Une saillie peinte © Simon Van Vliet

5 | Parc Hébert

localisation des images A tronçon évalué 100 m

Commentaires des participants

- Il manque de luminosité dans le parc
- Il manque de présence / surveillance dans le parc
- Les citoyens déplorent le fait que de nouveaux passages aient été aménagés en roche. Il est plus ardu pour eux de circuler sur ce type de chemin, surtout en saison froide, quand l'eau ou la neige s'y accumulent (voir Image 13).

Commentaire de l'agent en sécurité urbaine

- Les passages en roche pourraient être réaménagés en sol alvéolé - l'écoulement des eaux serait toujours possible tout en offrant un sol plus stable pour les piétons
- La lisibilité du parc est faible : l'espace est très clôturé (voir Image 14 et 15). Le réaménagement du terrain de baseball en terrain de soccer devrait s'accompagner de rénovations pour une plus grande uniformité des aménagements.

13 - Un passage de gravier © F. Duval

14 - Le parc est très clôturé © F. Duval

15 - Le parc est très clôturé © F. Duval